

(RESOLUTIONS ADOPTEES)

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2022 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	31 307 735,192
Résultat reporté	206,267
Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés	11 000 000,000
Résultat distribuable :	42 307 941,459
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	939 232,056
Autres réserves	21 860 000,000
Report à nouveau 2022	8 709,403

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de **65%**, soit **0.65 dinars** par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **30 juin 2023**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2023, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2023, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de **trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2023**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur Monsieur Fathi MESTIRI arrive à échéance lors de la présente Assemblée, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur indépendant **Mme Lobna FEKI**

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres représentants des actionnaires minoritaires au Conseil

d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires marocains **Mme Siham EL MACHTANI IDRISSE**.

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Abdellatif HAMAM

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur suivant :

- **La société PARENIN**

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
Monsieur Ibrahim DEBACHE	• 31 décembre 2023
La société COMAR	• 31 décembre 2023
La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	• 31 décembre 2023
La société Poulina Group Holding (PGH)	• 31 décembre 2023
Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis	• 31 décembre 2023
La société Tunisie Leasing & Factoring	• 31 décembre 2024
La société Partner Investment (SPI)	• 31 décembre 2024
Mme Sonia Harrouch Mehri (Administrateur Indépendant)	• 31 décembre 2024
Mme Siham EL MACHTANI représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis	• 31 décembre 2025
Mme Lobna Feki (Administrateur Indépendant)	• 31 décembre 2025
La société PARENIN	• 31 décembre 2025

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



BILAN APRES AFFECTATION DE L'EXERCICE 2022

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 713 188	4 042 808
Moins : Amortissements		(3 002 022)	(2 615 162)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	<u>1 711 165</u>	<u>1 427 646</u>
Immobilisations corporelles		102 013 823	98 576 164
Moins : Amortissements		(41 631 279)	(36 167 246)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>60 382 544</u>	<u>62 408 918</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	72 197 212	78 197 212
Moins : Provisions		(4 079 899)	(4 236 746)
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 339 819	2 645 503
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>70 457 132</u>	<u>76 605 969</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>132 550 841</u>	<u>140 442 533</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>132 550 841</u>	<u>140 442 533</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		165 928 527	81 110 022
Moins : Provisions		(1 352 025)	(630 193)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>164 576 503</u>	<u>80 479 829</u>
Clients et comptes rattachés		73 136 432	38 557 867
Moins : Provisions		(2 217 009)	(1 982 720)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>70 919 423</u>	<u>36 575 147</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	16 949 419	6 879 191
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	16 002 142	15 251 022
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>268 447 487</u>	<u>139 185 189</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>400 998 328</u>	<u>279 627 722</u>

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		109 340 463	98 480 463
Fonds social		1 932 586	1 680 663
Résultats reportés		8 709	206
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>141 281 758</u>	<u>130 161 332</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>141 281 758</u>	<u>130 161 332</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	7 403 270	7 906 987
Emprunt	(B-9)	3 407 526	4 237 808
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-10)	1 110 820	353 603
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>11 925 617</u>	<u>12 502 398</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-11)	196 153 553	103 162 369
Autres passifs courants	(B-12)	36 718 800	27 539 534
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-13)	14 918 599	6 262 088
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>247 790 953</u>	<u>136 963 991</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>259 716 570</u>	<u>149 466 389</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>400 998 328</u>	<u>279 627 722</u>

A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES L'AFFECTATION DE L'EXERCICE 2022

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2022	30 000 000	3 000 000	86 480 463	9 000 000	207	993 354	31 307 735	160 781 758
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2022								
Affectation en résultats reportés suivant décision AGO du 25/04/2023					31 307 735		(31 307 735)	-
Affectation réinvestissement			0	0				-
Affectation réserves			10 860 000		(10 860 000)			-
Affectation en fonds social					(939 232)	939 232		-
Indemnité départ à la retraite								-
Dividendes distribués					(19 500 000)			-19 500 000
Mouvements sur fonds social								-
Résultat de la période							0	-
Capitaux propres au 31 Décembre 2022 après affectation du résultat 2022	30 000 000	3 000 000	97 340 463	9 000 000	8 710	1 932 586	0	141 281 758

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principale Activité	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
Société Tunisie leasing et factoring	Hichem ZGHAL	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2021	Leasing	Administrateur Tunisie Valeurs. -Administrateur Tunisie SICAR. -Administrateur TUNINVEST SICAR. -Administrateur SPCS. -Président du conseil ALIOS FINANCE. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cote d'Ivoire. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cameroun -Président du conseil ALIOS FINANCE Kenya
Société TDS	Khaled BOURICHA	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2021	Société Financière de Développement	-Président du conseil Poulina Group Holding. -Administrateur STE Financière de Développement. -Président du conseil STE ENNASIM. -Administrateur K.B.INVEST -Administrateur SHT OMAR KHAYAM. -Administrateur SHT KHAYEM GARDEN. -Administrateur SAS. -Administrateur GMS. -Administrateur SIAM. -Président du conseil SPI EL KAWAKEB. -Président du conseil EPI. -Président du conseil DISCOVERY INFORMATIQUE -Président du conseil SOTEFI -Président du conseil MAGHREB HYGIENE. -Président du conseil CTP. -Président du conseil CARTHAGO BRIQUES. -Président du conseil GIPA. -Président du conseil LE PASSAGE. -Président du conseil MBG. -Administrateur MED INDUSTRIES -Administrateur OIL COMPANY. -Administrateur STE AGRICOLE SIDI DAOUED. -Administrateur S.G.T.M. -Président du conseil UNIPACK. -Président du conseil T'PAP. -Administrateur Les Abattoirs de Tunis. -Administrateur STE Agricole SAAD.
Abdellatif Hamam	Lui-même	Président du conseil	AGO qui statuera sur les états financiers 2022	Retraité	Aucun
Fethi MESTIRI	Lui-même	Membre indépendant	AGO qui statuera sur les états financiers 2022	Retraité	- Administrateur Tunisie Valeurs - Administrateur TFG - PCA SICAV - PCA SICAV Plus
Société Parenin	Mohamed Anouar Ben Ammar	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2022	Société commerciale	-Administrateur Parenin -Administrateur Paretec.

					<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur Sinew. -Administrateur AMEN BANK. -Administrateur SICAR AMEN. -Administrateur Meditrac International. -Administrateur SPI ELIMRANE. -Administrateur Altractor SPA (Algérie)
Ibrahim Debache	Lui-même	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Directeur Général STE ENNAKL AUTOMOBILES	<ul style="list-style-type: none"> -Gérant STE CAR GROS -Président Directeur Général Ste AFCAR -Président Directeur Général Société Tunisienne de Location de Voitures.
Société COMAR	Hakim Ben Yedder	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Assurance	<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur Café Ben Yedder. -Administrateur Café Bondin. -Administrateur Général Alimentaire. -Administrateur COMAR INVEST. -Administrateur Clinique EI AMEN -NABEUL. -Administrateur AMEN BANK. -Administrateur COMAR COTE D'IVOIRE. -Administrateur Café Bondin COTE D'IVOIRE. -Administrateur AVENI-RE
Société PGI	Halim Ben Yedder	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Société de gestion et d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur Meditrac international. -Administrateur Parenin. -Administrateur PGI Holding. -Administrateur SICOF. -Administrateur PARETEC. -Administrateur AMEN Finance Company. -Administrateur COMAR -Administrateur Café Bondin. -Administrateur Café Ben Yedder. -Administrateur Tunisie Leasing Factoring. -Administrateur Heavy. -Administrateur SLTV HERTZ
Société PGH	Slim Ben Ayed	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Société de gestion et d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur MED OIL COMPANY -Administrateur FCP. -Administrateur T'PAP. -Administrateur MED INDUSTRIES. -Administrateur COTIM. -Administrateur AGRICOLE DAKHLA. -Administrateur PGH -Administrateur SIDI DAOUD. -Administrateur SGTM. -Administrateur SAT. -Administrateur CAP CARTHAGE. -Administrateur EL FERDAOUS.

					<ul style="list-style-type: none"> -Président du conseil AGRICOLE SABA. -Président du conseil AGRO BUSINESS. -Président du conseil EL MAZRAA -Président du conseil POULINA -Président du conseil TDS
Actionnaires minoritaires Tunisiens	Malek Chahed	membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Retraité	Administrateur ENNAKL